

Mémento destiné aux parents des enfants du Groupement scolaire de Cully et environs

Pour donner suite à quelques difficultés rencontrées lors de l'année scolaire écoulée, le Conseil exécutif rappelle aux parents et aux enfants quelques dispositions importantes relatives à la sécurité des élèves lors de leur déplacement :

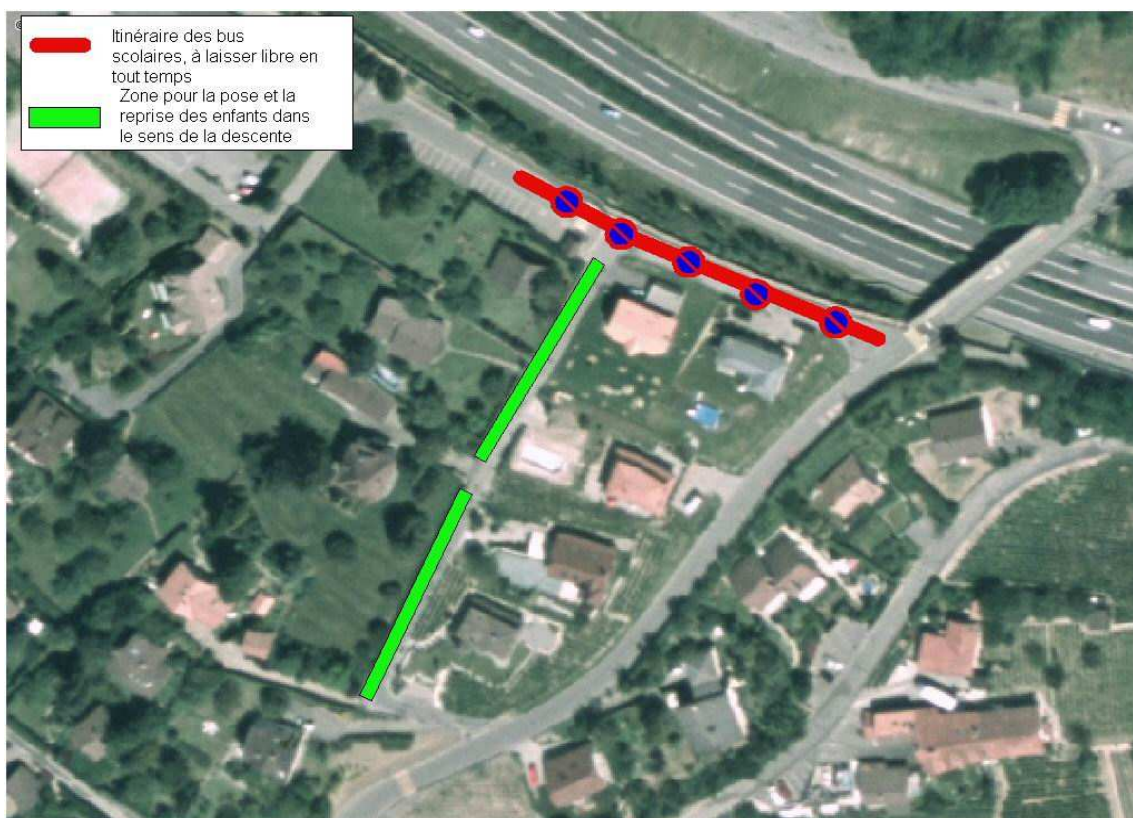
1. Dépose des enfants à proximité de l'école

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons que ceux-ci doivent être déposés **exclusivement** dans la zone désignée en couleur verte sur le croquis ci-dessous. Des contrôles seront effectués par la police pour veiller au respect de ces règles essentielles de sécurité.

Pour la sécurité de vos enfants, nous vous rappelons que ceux-ci doivent être déposés exclusivement dans la zone désignée en couleur verte sur le croquis ci-contre. L'arrêt est interdit dans les zones en rouge.

2. Sécurité des enfants et transport sur le chemin de l'école

Il est rappelé aux parents que les enfants sont **sous leur responsabilité** entre le domicile et le transport scolaire, ainsi qu'entre la fin du transport et l'enceinte du bâtiment (sur ces parcours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents comme s'ils se rendaient chez un copain pour un goûter d'anniversaire !). Les parents sont invités à rappeler les consignes élémentaires de prudence et de sécurité à leurs enfants ; leur rappeler notamment que les trajets vers l'école et depuis l'école ne sont pas propices aux jeux de balle et autres sports.



Grandvaux, collège du Genevrey

La route d'accès longeant le treillis du trottoir est interdite d'arrêt. Les voitures stationnées sur ce chemin mettent en danger les enfants qui en sortent.



Cully, collège des Ruvines

Le passage devant l'établissement Cuenoud est un espace privé et interdit au stationnement. Les parents doivent donc déposer leurs enfants à côté du parc des petits trains touristiques.

Des contrôles seront effectués par la police pour veiller au respect de ces règles essentielles de sécurité.

3. Transports des enfants pour les activités parascolaires

L'organisation des transports pour les activités parascolaires est du ressort et de la responsabilité des parents. **Dans la mesure du possible**, le transporteur s'efforcera de proposer aux enfants un transport pendant les horaires de transports scolaires et dans la mesure des places disponibles. Les parents sont invités à contacter les personnels liés en particulier à la logopédie, la psychologie et la psychomotricité pour établir des horaires facilitant le transport des enfants.

4. Accompagnement des enfants au départ des bus

Pour des questions de sécurité et pour assurer le départ des bus selon l'horaire, les parents sont instamment priés de ne **pas monter dans les bus** pour accompagner leurs enfants et de leur donner leur dernier « bisou » en dehors du bus. Les enfants sauront s'attacher, ou le cas échéant, le conducteur leur donnera volontiers un petit coup de main.

Nous vous remercions de votre collaboration.